



La culture

**Schéma départemental
2023-2028**

EDITO

Le Département de l'Hérault porte l'ambition d'une politique culturelle responsable et solidaire, résolument tournée vers l'innovation et la prise en compte des enjeux contemporains. Si la culture favorise les cohésions humaines et territoriales, l'épanouissement des individus, l'émancipation des citoyens, elle est aussi un secteur économique porteur d'emplois et d'attractivité pour le territoire. Pleinement conscient de ces enjeux, le Département s'engage pour une culture innovante et créative, à l'écoute du citoyen-usager, ouverte sur le numérique.

Le partage est au coeur du projet culturel porté par le Département : partage des savoirs, des connaissances, des patrimoines, des esthétiques. Le Département de l'Hérault entend promouvoir une culture accessible à tous. Les solidarités humaines et territoriales guident son action, et une attention particulière est portée aux plus jeunes et aux publics les plus fragiles qui sont souvent les plus éloignés de la culture.

Le Département de l'Hérault s'engage dans une politique culturelle responsable au regard des enjeux contemporains environnementaux et climatiques. La recherche de l'excellence peut trouver des traductions dans les savoir-faire locaux, l'éveil de la curiosité et le développement de l'esprit critique contribuent à l'émancipation de citoyens acteurs de leur présent et de leur futur.

Pour répondre à ces enjeux, la politique culturelle du Département de l'Hérault s'appuie sur plusieurs composantes : lecture publique, archives, patrimoine, culture, enseignement artistique.



Kléber MESQUIDA
Président
du Département de l'Hérault



Marie-Pierre PONS
Vice-présidente
délégée à la culture

Crédits photos :

Direction de la communication / Direction de la Culture / Vincent Girard / Céline Laurent / Sophie Lecat / Gilles Navarro

SOMMAIRE

PREAMBULE

UN PACTE DU « FAIRE » POUR DONNER DU SENS À L'ACTION PUBLIQUE

AXE 1. ŒUVRER POUR UNE CULTURE DU PARTAGE ET DE LA SOLIDARITE

- 1.1 Améliorer le « bien vivre » pour le grand âge
- 1.2 Porter une attention particulière à l'enfance en danger
- 1.3 Co-construire des parcours intergénérationnels « Petite enfance / parentalité / grand âge »
- 1.4 Des actions en direction des bénéficiaires du RSA
- 1.5 Construire des parcours « culture et handicap » autour des cinq sens

AXE 2. SOUTENIR TOUTES LES FORMES DE CREATION HERAULTAISE

- 2.1 Soutien aux musiques actuelles
- 2.2 Résidences de création artistique professionnelle et émergente
- 2.3 Le Théâtre d'O : un lieu de fabrique artistique
- 2.4 Soutien aux associations et acteurs culturels
- 2.5 Prêt de matériels scéniques et ingénierie spectacle vivant
- 2.6 Le « 1% artistique » dans les collèges

AXE 3. RELIER LES TERRITOIRES ET LES ARTS DE VIVRE ENSEMBLE

- 3.1 Soutenir les politiques culturelles de territoire auprès des Communautés de Communes
- 3.2 Initier des projets de territoire innovants et écoresponsables sur le tracé de la « Passa Méridia »

AXE 4. TRANSMETTRE POUR FAIRE INTERAGIR LES SAVOIRS

- 4.1 Construire des parcours d'action éducative de territoire auprès des collégiens
- 4.2 Développer l'enseignement et les pratiques musicales
- 4.3 Soutenir et valoriser la langue et la culture occitane

PRÉAMBULE

Le Conseil départemental s'engage dans une transition audacieuse de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens les plus fragiles, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale du « Faire avec ». Il s'agit d'inscrire la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne. Les axes forts de ce schéma se déclinent autour de la nécessité de faire converger : l'accès du plus grand nombre à la culture et à la création, la construction de parcours et de pratiques par L'Éducation Artistique et Culturelle, la solidarité avec les créateurs professionnels et émergents, les territoires et les lieux de fabrique en favorisant la permanence artistique.

À la suite de la pandémie et pour répondre aux enjeux de l'urgence sociale et climatique, nous nous devons de dépasser le modèle unique de l'offre culturelle en permettant aux citoyens, quels qu'ils soient et aux créateurs de faire œuvre ensemble. Ces défis nous obligent à mobiliser l'intelligence collective pour ré-enchanter avec humilité nos arts de vivre ensemble et de « faire société » autrement. La culture et la création constituent de précieux leviers pour y parvenir, conditionnés par un engagement collectif dans des démarches participatives et collaboratives.

Ainsi des « projets sur mesure » seront proposés aux citoyens, notamment les plus fragiles, porteurs de leur identité culturelle et de leur singularité. Ils pourront devenir de véritables commanditaires et des acteurs culturels à part entière. Par là même, nous nous appuyons sur les Droits culturels qui viennent reconnaître et protéger, individuellement et collectivement, le droit fondamental de participer à la vie culturelle, d'exprimer son identité et d'accéder aux savoirs dans le respect des Droits Humains.

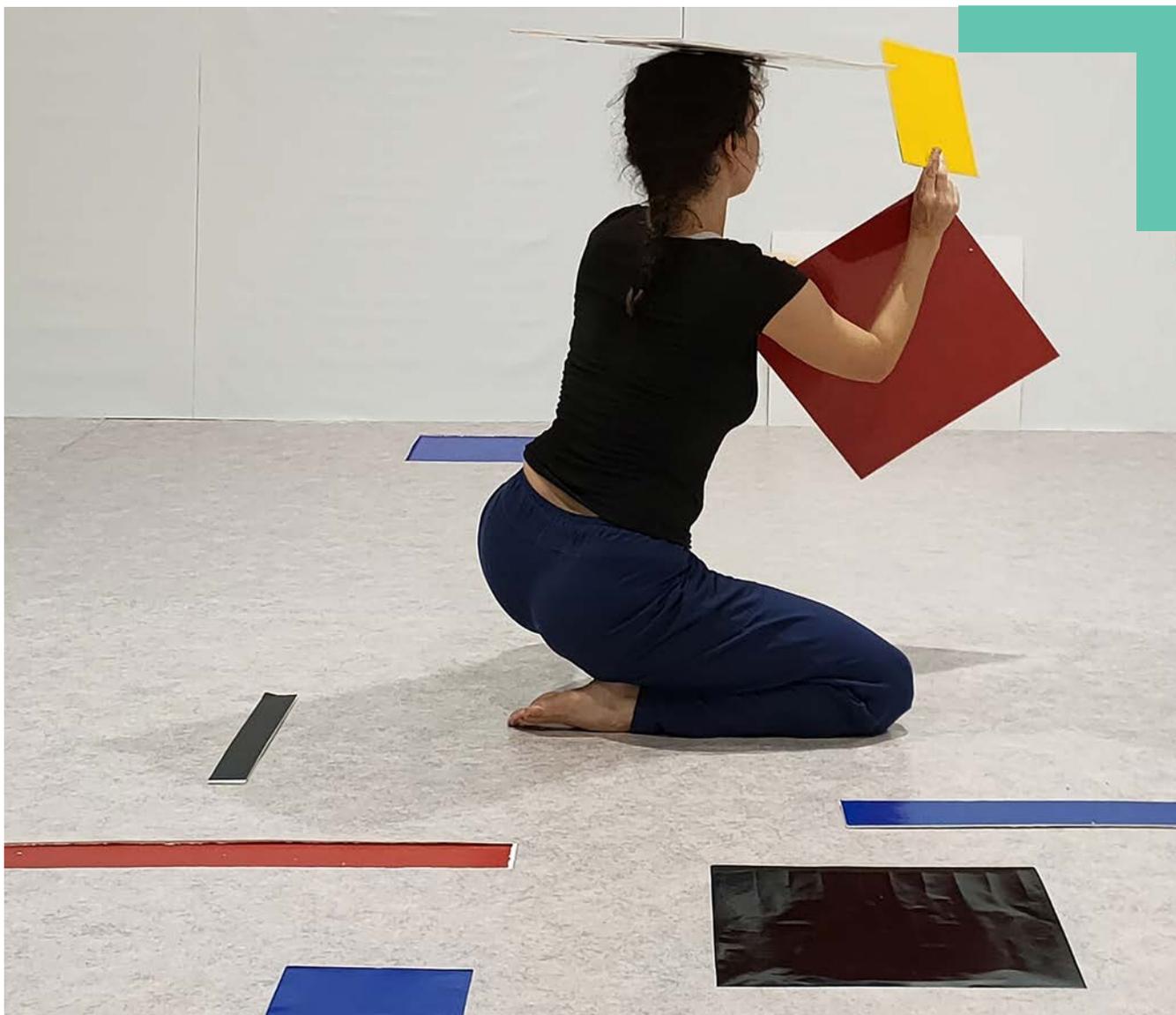
Pour les personnes, il ne s'agit pas seulement d'être dans une démarche de pratique ou de production artistique mais de prendre part à des parcours relationnels de rencontres et d'expériences qui constitueront le fondement même de l'art de vivre ensemble.

Cette prise en compte de la dimension relationnelle et partenariale implique de rendre collaboratifs des projets qui s'inscrivent dans la durée, au fil des interactions qui se tisseront avec tous les acteurs y prenant part directement ou indirectement. Cette temporalité longue va ainsi permettre de collecter des traces et des témoignages qui densifieront la qualité des projets, leur valorisation et leur appropriation par d'autres partenaires ou territoires.

Ces actions s'articuleront autour de projets à géométrie variable où seront mobilisées les compétences de la Direction de la Culture pour permettre de répondre au mieux aux désirs, besoins et préoccupations de nos publics et de nos territoires. Les projets, quels qu'ils soient, (production, diffusion, atelier, rencontre, résidences...) peuvent agir comme des outils de vitalisation dans les territoires au plus près des citoyens les plus éloignés de la culture.

Pour les artistes, cette démarche les implique en qualité de citoyens et vient les ancrer dans nos terroirs. Les projets de création artistique et culturel participatif constituent aujourd'hui des modalités d'intervention de plus en plus convoquées par les artistes. Ils font le lien entre les territoires et les citoyens et activent de nouvelles méthodes et techniques. Ils renouvèlent les formes de création et permettent d'inventer un langage du collectif et de l'ouverture à l'autre. L'artiste se confronte à « faire œuvre avec » et vient se nourrir de nombreux points de vue qui démultiplient ainsi sa manière de voir, de créer et de raconter le monde à partir de récits collectifs.

Cette proximité artistes/citoyens révèle par ailleurs des passions et des vocations auprès des plus fragiles, grâce à une forme d'émancipation réciproque : émancipation sociale, culturelle et créative. Il s'agit donc au-delà des expérimentations de générer de nouveaux espaces et formes de citoyenneté et d'échanges.



Un pacte du « Faire » pour donner du sens à l'action publique

- Affirmer les Droits culturels pour reconnaître et protéger, individuellement et collectivement, le droit fondamental de participer à la vie culturelle, d'exprimer son identité et d'accéder aux savoirs dans le respect des Droits Humains pour :
« faire ensemble »
- Positionner la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne pour :
« faire société »
- Co-construire des projets culturels et artistiques participatifs en lien avec les citoyens, en particulier les plus fragiles et avec nos partenaires dans une dynamique partenariale pour :
« faire avec »
- Dépasser le modèle unique de l'offre culturelle en pensant « projet sur mesure » pour :
« faire autrement »
- Penser des parcours de relations et de rencontres pluridisciplinaires pour :
« faire expérience »
- Penser les actions sur le court, le moyen et le long terme pour :
« faire demain »
- Développer une politique culturelle équitable à l'échelle du département pour :
« faire territoire »
- Mobiliser la culture et la création comme des leviers porteurs de transitions sociales et écologiques pour :
« faire territoire »



AXE I

ŒUVRER

POUR UNE CULTURE DU PARTAGE ET DE LA SOLIDARITÉ

1. OEUVRER

1.1 POUR UNE CULTURE DU PARTAGE ET DE LA SOLIDARITÉ

Le bonheur d'être et de faire ensemble passe par des actions plus solidaires, conçues au plus près des attentes des personnes et qui s'inscrivent plus largement dans des projets de vie et de territoires. Elles associeront dès leur conception les habitants, personnes qualifiées, artistes, acteurs du territoire et réseaux associatifs dans une dynamique de partage.

Cette culture de « projets » prend en compte de nouveaux partenariats en lien étroit avec les ressources culturelles, sociales, éducatives et artistiques du territoire dans leur grande diversité. Elle s'appuie sur des partenariats solides tissés avec le territoire, sur la durée mais réinterrogés autour d'objectifs communs et partagés avec les services de l'État, les collectivités locales, les services départementaux (Sport, Solidarités, Enfance et Famille...) et la Communauté éducative.

Ces partenariats construits sur l'équilibre, le dialogue et des valeurs de mutualité évoluent vers de nouvelles formes de coopérations ancrées dans les territoires qui ont fait le pari des tiers-lieux associant projets solidaires et artistiques, habitants et inclusion numérique.

Ils sont menés à l'échelle des bassins de vie et prennent en considération les enjeux des mobilités, les évolutions sociologiques et les disparités d'accès à l'offre culturelle et de service. Ils associent les acteurs de proximité d'une communauté de vie pour venir recréer du lien social autour de projets culturels fédérateurs, dans les zones les plus éloignées au plus près des citoyens les plus fragiles.



1.2 AMÉLIORER LE « BIEN VIVRE » POUR LE GRAND ÂGE

La culture est parfois là où l'attend le moins et donne ainsi sens à nos vies et existences.

Elle apparaît souvent comme une forme de résistance et de pulsion de vie face à des événements qui mettent à mal notre humanité et notre liberté. Prendre soin de nos aînés résidant en EHPAD en les mettant en relation avec la création participe aux changements des représentations du grand-âge et vient créer les conditions de rencontres inattendues.

Le Département favorise, au travers de rencontres annuelles professionnelles « Arc en Ciel », la mise en réseau des EHPAD avec d'autres acteurs locaux (culturels, scolaires, sociaux...).

Il suscite ainsi de nouvelles collaborations qui permettent la mise en œuvre d'ateliers de pratiques artistiques tout en offrant la possibilité aux résidents d'aller à la rencontre d'artistes et de la création.

Il est ici question de renforcer les valeurs du lien social, de lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie en favorisant les initiatives et les échanges intergénérationnels.

Dans cette perspective, le Département mènera des expérimentations transversales en lien avec le développement des résidences d'autonomie qui sont à présent à prendre en considération dans les parcours du « prendre soin » de nos aînés.

Par ailleurs, chaque année une résidence artistique sera pensée en étroite collaboration avec un établissement et des partenaires de tous les horizons pour co-construire des projets en relation

directe avec la qualité de vie venant réinterroger la question de l'accueil. Il est fondamental de repenser ces lieux de « mémoires vives » comme des bulles d'hospitalité créatives ouvertes sur le monde.



« Pourquoi ne pas imaginer de transformer l'accueil de notre EHPAD en place de village ? Il est avant tout un lieu vie où la culture et la création nous ouvrent des portes citoyennes », une directrice d'EHPAD

1.2 PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'ENFANCE EN DANGER

Le Département encourage et initie des projets de créations artistiques avec les jeunes de 6 à 20 ans relevant de placements en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et accueillis par le Foyer Départemental de l'Enfance (FDEF). Ce parcours « Pouss Culture » a par ailleurs vocation à promouvoir et vitaliser la création artistique, sous toutes ses formes, porteuse d'intégration et d'émancipation éducative, sociale et citoyenne.

En renouvelant sans cesse son vivier de partenaires culturels et artistiques, des projets ont vocation à s'inscrire, dans nos territoires et dans le temps. Ces initiatives participent à la construction identitaire des enfants et constituent un outil éducatif sur lequel les professionnels peuvent s'appuyer. L'accompagnement de chercheurs sociologues ou anthropologues permettra d'explorer, au travers de laboratoires d'innovations sociales, de nouveaux modes de pensées et de connaissances associant professionnels, enfants et artistes.

« Invitons de jeunes enfants placés en MECS à créer avec nous un Opéra Hip-Hop » Un artiste partenaire.



1.3 CO-CONSTRUIRE DES PARCOURS INTERGÉNÉRATIONNELS « PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ / GRAND ÂGE »



Cette dynamique autour de l'émancipation de nos plus jeunes est aussi impulsée au sein des PMI et lieux d'accueil parents/enfants faisant de la parentalité et de la citoyenneté, un axe fort de la politique culturelle du Département. L'éveil artistique du jeune enfant vient ici renforcer la relation aux parents et à l'altérité. « 123 Culture ! » permet ainsi de déployer des actions d'éveil culturel et de pratiques artistiques au sein des PMI, dans les salles d'attente et hors les murs, en partenariat avec de nouvelles structures publiques et associations locales.

« Collecter des comptines auprès de nos aînés en EHPAD pour les mettre en musique auprès des plus petits accueillis en PMI » Une psychologue en PMI

1.4 DES ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

La Culture est par essence fédératrice et favorise l'inclusion et l'insertion sociale. S'appuyant sur un réseau de partenaires et des réseaux associatifs à vocation sociale, le Département propose une programmation culturelle dynamique à l'attention des personnes bénéficiaires du RSA ainsi que des ateliers de pratiques artistiques favorisant le dialogue et la cohésion.

Des parcours de rencontres entre les artistes bénéficiaires du RSA, touchés de plein fouet par la crise sanitaire et les artistes accueillis en résidences au Théâtre d'Ô pourront être pensés afin de faciliter la mise en réseau et le partage de compétences visant à améliorer l'insertion professionnelle dans des métiers souvent qualifiés en tension.

1.5 CONSTRUIRE DES PARCOURS CULTURE ET HANDICAP AUTOUR DES « CINQ SENS »

Le Département s'engage en partenariat avec des structures professionnelles spécialisées à soutenir et porter des initiatives culturelles et artistiques autour de toutes les formes de handicap pour rendre plus accessibles les offres et pratiques autour de parcours croisés : « Sens/Contre-sens ».

Axé sur la découverte multisensorielle, il sera conçu avec les personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental, cognitif et psychique, en lien avec les établissements sous tutelle du Département, notamment les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et Foyers de vie.

A l'occasion de manifestations publiques nationales (Rendez-vous aux jardins, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Musique...) des actions seront déployées et co-construites avec eux autour de la découverte par les cinq sens et des enjeux de la protection de nos écosystèmes fragiles. Parcs naturels, Espaces Naturels Sensibles, Géoparc, Domaines départementaux... autant d'espaces d'apprentissage et de dialogue où la question du sensible est prégnante.

« La prise en considération du sensible et donc des cinq sens est fondamentale pour se mettre en relation avec les autres et le monde » un directeur de foyer.





AXE 2

SOUTENIR

TOUTES LES FORMES DE CRÉATION HÉRAULTAISE

2. SOUTENIR

TOUTES LES FORMES DE CRÉATION HÉRAULTAISE

L'Hérault est une terre de spectacles.

Une offre riche et diversifiée est proposée sur l'ensemble du territoire héraultais (théâtre, danse, musique, arts de la rue, arts visuels...). Afin d'assurer l'accès à culture et de répondre à l'objectif d'équité et de solidarité territoriale, le Département soutient et accompagne la création et la diffusion sous toutes ses formes. Celle-ci est rendue possible en s'appuyant sur ses équipements, sur sa licence d'entrepreneur de spectacles, sur le prêt de matériel scénique, ainsi que sur ses partenariats avec les communes, intercommunalités et autres lieux culturels.

De plus, le Département soutient de nombreuses compagnies, associations, festivals et lieux de création et de diffusion. À travers l'aide à la création et les subventions aux acteurs culturels, le Conseil départemental apporte aussi son concours aux scènes labellisées ainsi qu'à d'autres lieux qui développent des missions de service public assurant notamment une présence culturelle déterminante dans les territoires ruraux.



2.1 SOUTIEN AUX MUSIQUES ACTUELLES

« 34 Tours » permet d'accompagner les groupes de musiques actuelles en voie de professionnalisation établis dans l'Hérault.

Depuis sa création en 2005, 66 groupes héraultais ont soutenus dans le cadre de ce programme.

Sur la base d'un appel à candidature, « 34 Tours » propose aux groupes sélectionnés des accueils en résidences accompagnés par du coaching scénique. À l'issue de ces dernières, des diffusions/concerts sont programmés au sein des salles de spectacles partenaires du dispositif.

Cette phase de diffusion permet aux groupes de mieux être visibles pour le public fréquentant ces lieux héraultais mais aussi de favoriser leur insertion et leur repérage pour le réseau de diffusion départemental / régional.

Depuis sa création, une quarantaine de concerts ont pu être programmés en lien avec des salles partenaires ayant un vrai positionnement dans le secteur des musiques actuelles.



Chaque résidence débute par un diagnostic scénique préalable réalisé par les organisateurs de 34 Tours et discuté avec les groupes pour définir au mieux les axes à travailler prioritairement avec le coach scénique.

Au-delà de cette séquence de travail, les groupes bénéficient par ailleurs d'une journée de formation de « développement de projet » permettant de les professionnaliser et de les conseiller sur les aspects stratégiques de développement de leurs projets artistiques. (Phasage du projet, diffusion, communication, recherche de financements...). Par ailleurs, le Département propose un soutien spécifique à la « musique actuelle enregistrée » sous toutes ses esthétiques.

2.2 RÉSIDENCES DE CRÉATIONS ARTISTIQUES PROFESSIONNELLES ET ÉMERGENTES

En complément des moyens consacrés à la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble de son territoire, le Département s'engage à soutenir toutes les formes de création artistique par le biais d'accueil en résidence au théâtre d'O. Ainsi, il met gracieusement à disposition des espaces de création, du matériel scénique, prend en charge les frais de fonctionnement du site, accompagne la logistique et la technique et assure un accueil du public en programmant des sorties de résidences et des temps de médiation qui s'adressent aux publics prioritaires du Département. Ces dernières visent à soutenir et accompagner des phases de création pour :

- Permettre à des équipes artistiques de conduire leur projet de création en phase de finalisation d'un spectacle, d'une performance, d'une exposition ou d'un concert.
- Encourager les projets émergents de création issus de toutes les disciplines artistiques.

Ces temps de création et de recherche donnent également la possibilité aux artistes professionnels ou émergents de se faire connaître auprès des réseaux spécialisés qui sont systématiquement invités aux sorties de résidences. Depuis 2019 plus de 60 compagnies ou créateurs ont été accueillis en résidence.

2.3 LE THÉÂTRE D'O : UN LIEU DE FABRIQUE ARTISTIQUE

Propriété du Département de l'Hérault, le Théâtre d'O est un équipement culturel hébergeant deux salles de spectacles : la salle Paul Puaux (un plateau de 110m², une hauteur sous perches de 5,50 m et une jauge de 210 places) plus particulièrement dédiée aux résidences et le studio Gabriel Monnet, un lieu modulable de répétition et de création multidisciplinaire. Identifié et reconnu par les professionnels, le Théâtre d'O dispose de matériels scéniques dédiés, d'un hall d'accueil, de loges, d'un foyer-cuisine, pour accueillir des projets de résidences, spectacles, rencontres, projections...





2.4 SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET ACTEURS CULTURELS

L'action du Département se traduit également par un engagement fort et volontariste auprès des acteurs culturels du territoire. Au-delà des aides apportées aux Festivals, le Département soutient le fonctionnement de nombreux théâtres et salles de spectacles et accompagne également le développement de nombreux projets culturels, amateurs et professionnels, permettant de potentialiser le maillage créatif de notre territoire.

Chaque année, ce sont 400 structures (associations ou communes) aidées par le Département auquel il convient d'ajouter environ 400 prêts de matériel scénique.

2.5 PRÊTS DE MATÉRIELS SCÉNIQUES ET INGÉNIERIE DU SPECTACLE VIVANT

Hérault matériel scénique (HMS) est une agence technique qui met à disposition du matériel scénique aux associations et collectivités de l'Hérault.

Le matériel prêté est réservé à la diffusion et à l'organisation de manifestations culturelles programmant du spectacle vivant (théâtre, musique et danse) et pour l'usage exclusif de ces représentations. Le prêt de matériel scénique est un maillon essentiel du soutien à la diffusion de nos festivals.

Sa valorisation, à hauteur de deux millions d'euros, fait du Département un acteur de premier plan pour développer l'attractivité, le tourisme et l'économie locale sur son territoire.

Aujourd'hui, la modernisation du parc technique passe par une transition vers la lumière LED et la numérisation des machines. À savoir qu'un parc 100% LED consomme 75% d'énergie en moins pour un résultat identique. Cette modernisation permet un suivi du matériel (entretien et SAV...) plus efficace et une accessibilité simplifiée pour les bénéficiaires.

Plus de 500 000 spectateurs sont indirectement bénéficiaires de ce prêt de matériel / En 2022 : 352 prêts ont été sollicités pour une valorisation d'aide de 1 600 000 euros.

2.6 LE « 1% ARTISTIQUE » DANS LES COLLÈGES

Face à une forte progression des effectifs scolaires, trois nouveaux collèges seront construits dans l'Hérault à l'horizon 2025. Ces constructions intégreront les enjeux de l'innovation en pensant des espaces évolutifs et modulables, faisant une large place aux espaces verts et apaisés. Pour concevoir ces futurs établissements, une réflexion conjointe est menée en matière d'aménagements pour favoriser la « bienveillance collective ».

Le « 1% artistique » est une mesure qui consiste à réserver, à l'occasion de la construction ou de l'extension de bâtiments publics, une somme permettant la réalisation d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le lieu.

Dans cette perspective, ce dispositif national porté par le ministère de la Culture, permettra à des artistes, de tendances et d'expressions diverses, de créer des œuvres dédiées à ces collèges et de se confronter à leurs spatialités, à leurs porosités avec leurs environnements tout en impliquant les collégiens par le biais de démarches créatives participatives qui pourront s'inscrire dans des parcours d'Éducation artistique et culturelle.



NSFEMOLE

AMITO

SOURARE

AXE 3

RELIER

LES TERRITOIRES ET LES ARTS DE VIVRE ENSEMBLE

3. RELIER

LES TERRITOIRES ET LES ARTS DE VIVRE ENSEMBLE

3.1 SOUTENIR LES POLITIQUES CULTURELLES DE TERRITOIRES AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le Département, sur la base de Conventions culturelles de territoire, affirme son appui aux politiques culturelles intercommunales. Avec ces dernières il déploie des partenariats visant à une cohérence d'intervention, d'équité et d'équilibre territorial. Au-delà d'un soutien financier au portage de saisons culturelles et de festivals, le Département oriente ses aides vers des actions prenant en considération ses compétences obligatoires (Lecture Publique, Archives, Patrimoine, Enseignement et pratiques musicales). Par ailleurs il encourage l'innovation culturelle qui fait l'objet d'enjeux partagés entre les collectivités.

Dans cette période où la notion de « transition » émerge à tous les niveaux, il s'agit de mobiliser et accompagner les Communautés de Communes pour réinventer de nouvelles formes de relations et de coopérations audacieuses. Dans cette perspective partenariale, il s'agit de soutenir nos territoires et de les positionner toujours plus comme des lieux d'apprentissages culturels émergents et d'expérimentations artistiques participatives.

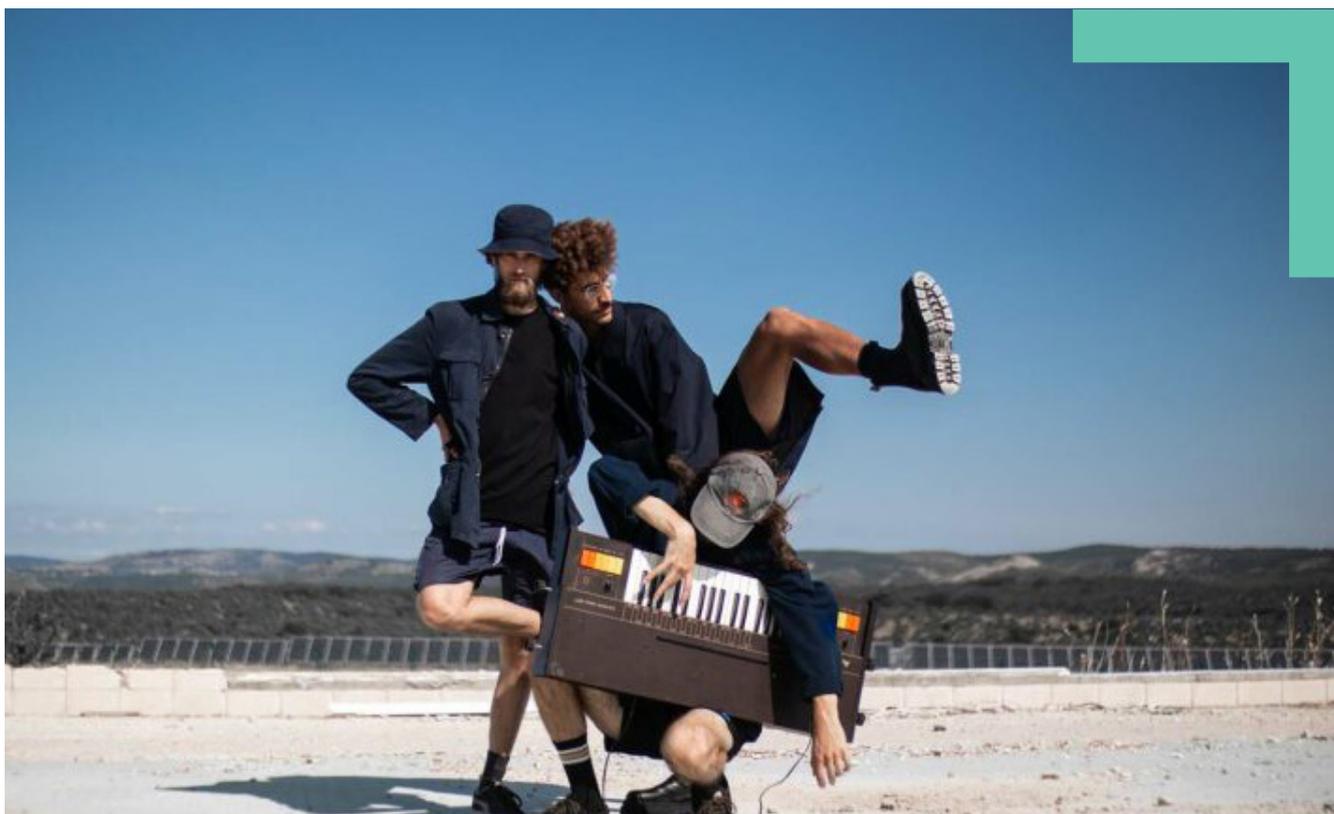
3.2 CONCEVOIR DES PROJETS DE TERRITOIRE INNOVANTS ET ECO-RESPONSABLES

Le Conseil départemental de l'Hérault se fait le fer de lance d'un projet participatif de territoire en partenariat avec les Communautés de Communes traversées par la « Passa Méridia » (ancien réseau vert qui sillonne le département d'Est en Ouest sur plus de 500km) et avec ses acteurs culturels, artistiques et associatifs.

Chaque année, un itinéraire artistique et culturel reliera deux Domaines départementaux.

Ces espaces, porteurs de récits, véhiculant les mémoires collectives de nos identités ainsi que nos patrimoines matériels et immatériels deviendront ponctuellement des refuges d'hospitalité et des tiers-lieux éphémères. Entre mer et montagne, ils sont sources d'inspiration par la grandeur des paysages, la sollicitation de nos sens, les imaginaires et les notions de « traverses » auxquels ils font écho (routes du sel, des transhumances, du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle...). À partir de ces sites remarquables, des parcours participatifs et citoyens se déploieront en lien avec les habitants, la pierre, la terre, l'eau, la nature : un récit commun, des savoir-faire, terroirs, couleurs, odeurs et matières de nos terroirs. Des résidences artistiques et culturelles,





faites de rencontres inattendues et d'expériences, seront programmées au sein de ces Domaines et viendront s'associer à d'autres projets développés auprès des EHPAD, PMI, Collèges, MECS... L'objectif de cette initiative vise à mettre à l'honneur les ressources naturelles du territoire, par le croisement entre les artistes et création au sein de nos Domaines départementaux, marqueurs identitaires qui souvent s'inscrivent dans des zones protégées, Géoparc ou Grands Sites.

Pour les artistes, il s'agira de produire des des oeuvres in situ, à partir des ressources naturelles et en lien avec les spécificités artisanales et sociologiques des territoires relevant d'une ambition commune de tourisme plus doux et durable.

La culture et la création redonnent du sens à la cohésion sociale. Elles sont ces liants qui font de nous des citoyens de la terre.





AXE 4

TRANSMETTRE

POUR FAIRE INTERAGIR LES SAVOIRS

4. TRANSMETTRE

POUR FAIRE INTÉRAGIR LES SAVOIRS

4.1 DÉPLOYER DES PARCOURS D'ACTIONS ÉDUCATIVES DE TERRITOIRE AUPRÈS DES COLLÉGIENS

Plus qu'apprendre, c'est apprendre à regarder dès le plus jeune âge. À observer au travers de la diversité des approches artistiques par la rencontre avec la création sous toutes ses formes. En lien avec les projets pédagogiques dispensés dans nos collèges, il s'agira d'expérimenter diverses démarches de créations sur des temps d'ateliers de pratiques artistiques et de résidences de création.

Le programme départemental "Les Chemins de la Culture" né d'un partenariat avec l'État (Éducation Nationale et Direction Régionale des Affaires Culturelles) est destiné à des collégiens en groupe-classe, sur le temps scolaire. Il vise à accompagner les élèves vers des démarches d'ouverture culturelle, de sensibilisation, d'initiation et de pratiques artistiques en associant équipes pédagogiques, artistes, communes et acteurs culturels dans des projets partenariaux, inscrits dans le cadre du projet d'établissement du collège.



Grin Patrick ph



Pour les collégiens, il s'agit de découvrir des lieux culturels, des œuvres et des créateurs et de leur proposer, via leurs enseignants, des propositions construites avec les services éducatifs des lieux culturels partenaires.

Afin de permettre aux collégiens d'embrasser une diversité de pratiques et de découvertes artistiques, des parcours thématiques transversaux seront pensés autour des grands enjeux de notre temps : arts et sciences, arts et nature, arts et gastronomie, arts et patrimoine (...) et ce en connexion avec leur territoire direct. En associant écocitoyenneté et création et en cherchant à modifier leur regard sur les espaces naturels fragiles grâce à un point de vue artistique et sensible, ils deviennent de véritables ambassadeurs de leur terroir en les plaçant en situation de médiateurs.

Pour l'année 2021-22 : 273 AET / 80 collèges et 8000 collégiens touchés / 34 lieux partenaires impliqués / 100 artistes mobilisés.

4.2 DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT ET LES PRATIQUES MUSICALES

22 structures soutenues par le Département.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département encourage le développement d'un enseignement musical de qualité, accessible au plus grand nombre. Le Schéma Départemental d'Enseignement et de Pratique Musicale (SDEPAM), compétence obligatoire du Département, constitue la pierre angulaire de cette politique. Elle se concrétise par une aide annuelle au fonctionnement attribuées aux écoles et conservatoires de musique partenaires, ainsi que par un appui de réseaux dédié aux dirigeants et aux équipes pédagogiques.

Ces logiques de réseaux et de parcours d'Éducation artistique complètent les actions proposées aux jeunes, en dehors des temps scolaires.

Force de proposition et de rayonnement territorial, l'établissement d'enseignement et de pratique s'affirme localement comme un acteur majeur de l'action culturelle. Source d'épanouissement individuel et collectif, la pratique musicale d'ensemble constitue l'un des éléments incontournables des projets artistiques portés par les équipes pédagogiques. La finalité générale de la politique départementale en la matière est de garantir l'équité d'accès à un enseignement spécialisé et une pratique amateur diversifiée, de qualité sur l'ensemble du territoire de l'Hérault.

En cohérence avec son nouveau Schéma culture, le Département adopte un Schéma d'Enseignement et de Pratique Musicale (SDEPAM) qui vise à mieux dynamiser la coopération entre établissements, à renforcer le maillage de l'offre d'enseignement et de pratique sur nos territoires et à favoriser les logiques de projet en lien avec les initiatives portées par les territoires et le Département.

Grace à son portail « Hérault pratiques musicales », le Département mutualise des informations utiles aux différents acteurs publics et associatifs de l'enseignement spécialisé et des pratiques amateurs.

4.3 SOUTENIR ET VALORISER LA LANGUE ET LA CULTURE OCCITANE

La langue occitane constitue une dimension essentielle du patrimoine culturel des habitants de l'Hérault. Elle est également le vecteur d'une création culturelle qu'il convient de soutenir dans son développement.

Aujourd'hui l'apprentissage de l'Occitan, notamment dans le cadre scolaire, est devenu un enjeu majeur de sa transmission aux générations futures. À ce titre, le Département réaffirme son engagement à soutenir les structures associatives d'enseignement immersif, ainsi le soutien aux structures œuvrant pour le développement de cursus bilingues dans l'enseignement public .

La création musicale en Occitan est particulièrement active dans l'Hérault où de nombreuses formations sont implantées, tous genres musicaux confondus. Le Département leur apporte un soutien au travers d'aides aux manifestations portées par des associations, à la réalisation de disques, aux structures de production de spectacles des groupes musicaux occitans. L'Hérault dispose sur son territoire, avec le CIRDOC-Institut occitan de Cultura, d'un établissement d'envergure internationale dédié à la connaissance et à la diffusion de la culture occitane. Le Département, en tant que membre fondateur de l'EPCC, apporte son soutien au fonctionnement du CIRDOC.



Schéma départemental de la culture 2023-2028

« ...On a largement ignoré l'importance des Droits culturels pour le respect de la dignité humaine, le développement des personnes et des communautés. On a considéré la culture comme un dernier palier, moins important que les besoins, jugés fondamentaux.

Étonnante cécité quand on sait qu'il faut des savoirs pour cultiver la terre, pour habiter son environnement de façon équilibrée, pour soigner et se soigner, nourrir et se nourrir, pour exercer un métier utile à la société et épanouissant pour soi-même et les siens, pour décider pour soi et participer à la vie collective et, enfin, pour transmettre les valeurs les mieux adaptées à ses enfants... »

Déclaration de Fribourg sur les Droits culturels
Patrice Meyer-Bisch et Jordi Pascual



Création mise en page - Atelier Départemental des Moyens Graphiques - mars 2023

